

DEPARTEMENT DU JURA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HAUT-JURA SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 25.09.2025

Date de convocation : 17.09.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 25 septembre, à 19H, le Conseil syndical intercommunal des eaux du Haut-Jura Sud, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian ROCHET, Président.

Etaient présents : M. ROCHET Christian, M. GROS Stéphane, M. DIONNET Sylvain, M. JUBERT Grégoire, M. CARNOT Julien.

Absents excusés : M. Thomas GRENARD qui donne pouvoir à M. Christian ROCHET, Mme Eliane GRENARD qui donne pouvoir à Stéphane GROS, M. Raphaël PERRIN.

Absents : M. Quentin GROS, Mme Pascale LOMBARD.

Secrétaire : M. Julien CARNOT

Objet : RQPS 2024 (rapport annuel sur le prix et la qualité de service), établi par le Conseil Départemental Territoires Ingénierie

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, prévu à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir au conseil syndical les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques générales du service,
- Facturation de l'eau et recettes du service,
- Performance du service,
- Travaux,
- Actions de solidarité de coopération décentralisée,
- Conclusion.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Le conseil syndical décide : Vote 7 pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

- D'ADOPTER le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Conseil Départemental Territoires Ingénierie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance : Julien CARNOT



LE PRESIDENT, Christian ROCHET



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 25/09/2025

Berger
Levisait

ID : 039-253900476-20250925-2025_09_25-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DU
HAUT JURA SUD



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
(RPQS) - Exercice 2024

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
0.00	31/07/2025	Création de document	SLB	PM

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud

Mission : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

Contact : Stéphane Le Bossé

Adresse : Territoires Ingénierie Jura
Rue Rouget de Lisle
39039 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03 84 87 34 62
courriel : slebosse@jura.fr

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE	6
2.1	Le territoire et les modes de gestion	6
2.2	Répartition des abonnés par commune	7
2.3	Les ressources en eau utilisées	8
	2.3.1 Ressource propre	8
	2.3.2 Importation et exportation d'eau	8
	2.4.1 Volumes prélevés	9
	2.4.2 Volumes produits	10
	2.4.3 Volumes mis en distribution et vendus	11
	2.5.1 Longueur de réseau	12
	2.5.2 Les ouvrages	12
3	FACTURATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	16
3.1	Fixation des tarifs en vigueur	16
3.2	Prix du service de l'eau potable	16
	3.2.1 Redevance de lutte contre la pollution	16
	3.2.2 Redevance pour préservation des ressources en eau	17
	3.2.3 Évolution du prix de l'eau	17
	3.2.4 Composante de la facture d'un usager de 120 m ³	18
	3.3.1 Recettes de la collectivité	19
	3.3.2 Recettes de l'exploitant	19
4	PERFORMANCE DU SERVICE	20
	Qualité de l'eau	21
	4.1.1 Système de traitement de La Burne	21
	4.1.2 Résultats du contrôle	22
4.4	Renouvellement des compteurs	25
5	LES TRAVAUX	26
5.1	Travaux engagés lors de l'exercice 2023	26
5.2	Situation vis-à-vis des branchements plomb	26

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

5.3	Travaux électromécaniques prévus pour 2024	26
5.4	Propositions d'amélioration de l'exploitant.....	27
5.4.1	Pour l'usine de l'Embouteilleux.....	27
5.4.2	Pour les équipements et le génie civil	27
5.4.3	Pour le réseau	27
6	ACTIONS DE SOLIDARITE DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	28
7	CONCLUSION : SYNTHESE ET FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2023.....	29

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

1 INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud a la compétence « eau potable ». Ainsi il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service a été confiée par voie de prestation de service à un exploitant, SUEZ.

Le contrat de prestation de service public fait l'objet d'un rapport annuel dit « du prestataire ».

Le présent rapport concerne, quant à lui, le service de l'eau sur l'ensemble des communes du syndicat au titre de l'année 2024. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

2.1 Le territoire et les modes de gestion

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud regroupe cinq communes :

- Bellecombe,
- Les Bouchoux,
- Les Molunes, commune fusionnée avec Septmoncel depuis le 1^{er} janvier 2017, création de la nouvelle commune de Septmoncel-les-Molunes
- Les Moussières,
- La Pesse.

L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable. La population concernée par le service est de 1 100 habitants environ (données légales 2022, source INSEE ; cf. détail par commune ci-après).

L'exploitant est la société SUEZ Eau France en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} septembre 2022. La durée de contrat est de 5 ans. Il prend fin le 31 août 2027.

L'étendue du service confié s'étend à l'ensemble des réseaux, ouvrages et équipements confiés au Prestataire en exécution du contrat et destinés à assurer la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

L'exploitation visée concerne :

- L'ensemble des réseaux, ouvrages, réservoirs de stockage, équipements, bâtiments et locaux rattachés, constituant l'ensemble du service de l'alimentation en eau potable du SIE Haut Jura Sud ;
- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'alimentation en eau potable mis à disposition par le SIE Haut Jura Sud ;
- L'enlèvement, le transport et le traitement des boues de traitement d'eau potable issus de l'exploitation ;
- La mise à disposition dans le cadre des prestations accessoires du matériel et des moyens adaptés.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

2.2 Répartition des abonnés par commune

Le nombre d'habitants et le nombre d'abonnés desservis sur le territoire sont présentés ci-après. A noter que pour l'ancienne commune des Molunes, seules les dernières données de population connues ont été prises en compte avec 165 habitants (INSEE 2015).

Le ratio moyen « nombre d'habitant par abonné » est de 1,8 avec toutefois des variations selon les collectivités.

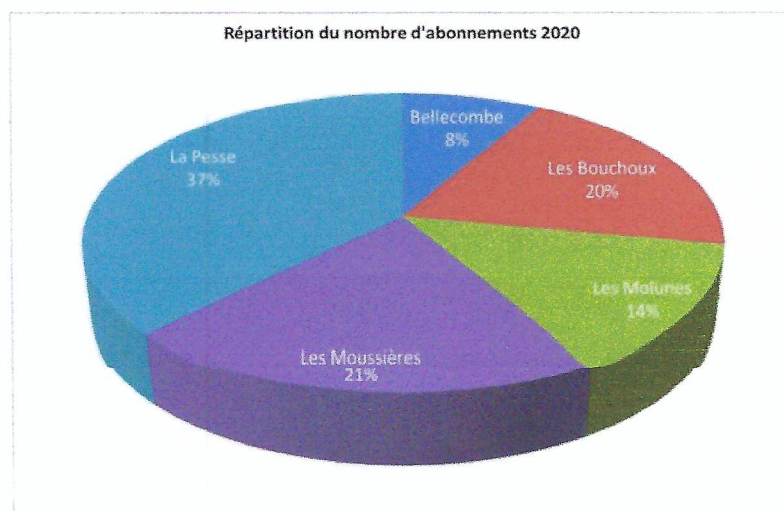
Le nombre d'abonnés est en augmentation. En 2022 il est de 605 pour une population estimée de 1062 habitants.

Commune	Nombre d'habitants Population totale				Nombre d'abonnés			
	Source : population légale 2017 INSEE	Source : population légale 2018 INSEE		Source : population légale 2022 INSEE	2021	2022	2023	2024
Bellecombe	67	71		75	51	52	51	51
Les Bouchoux	326	322		317	120	120	120	122
Les Molunes	165	165		165	82	82	82	79
Les Moussières	171	168		164	128	126	124	128
La Pesse	350	344		341	222	225	223	226
Total	1079	1070		1062	603	605	600	606

La commune des Molunes a fusionné avec la commune de Septmoncel. Le détail des habitants sur cette ancienne commune n'est donc pas connu. C'est pourquoi la case correspondante est colorée.

En 2023, l'exploitant estimait à 1017 habitants desservis par le réseau (sur les 1062 habitants totaux) ; en effet, une part non négligeable des habitants dispose de leur propre ressource.

Peu de variation en abonnés ou habitants sur le territoire du SIE.



2.3 Les ressources en eau utilisées

2.3.1 Ressource propre

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud possède actuellement deux ressources :

- Une ressource en eau superficielle au lieu-dit l'Embouteilleux, principale ressource alimentant le réseau du syndicat ;
- Le captage de la Burne, ressource karstique.

C'est la ressource de l'Embouteilleux qui assure très largement les besoins en eau du Syndicat, la ressource de la Burne n'alimente que le hameau du même nom sur la commune des Bouchoux.

Un arrêté préfectoral protège la ressource de l'Embouteilleux (DUP du 14/12/2007) et autorise un prélèvement de 60 m³/h et de 900 m³/j.

2.3.2 Importation et exportation d'eau

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud ne procède à aucune importation ou exportation d'eau auprès des collectivités ou syndicats voisins.

Une interconnexion existe avec le syndicat SIE Plateau des Rousses. Elle alimente uniquement le service Nord (Bellecombe, les Molunes et les Moussières). Celle-ci a été réhabilitée en 2023 (chambre des vannes et débitmètre) et testée en 2024.

2.4 Bilan des volumes

2.4.1 Volumes prélevés

Depuis 2015, un compteur sur la prise d'eau brute a été installé en accord avec l'Agence de l'Eau permettant ainsi de connaître les volumes de prélèvement dans le lac de l'Embouteilleux. Par défaut et en l'absence de point de comptage, les volumes prélevés sur le captage de la Burne sont considérés comme égaux aux volumes produits.

Site	Volumes prélevés en m ³ (données calculées sur l'année civile)				
	2021	2022	2023	2024	Evolution (2023/2024)
Embouteilleux	160 105	164 486	173 960	171 244	-1.6 %
La Burne	239	230	276	275	0 %
Importation	0	0	0	0	
Exportation	0	0	0	0	
Total	160 344	164 716	174 236	171 519	-1.6 %

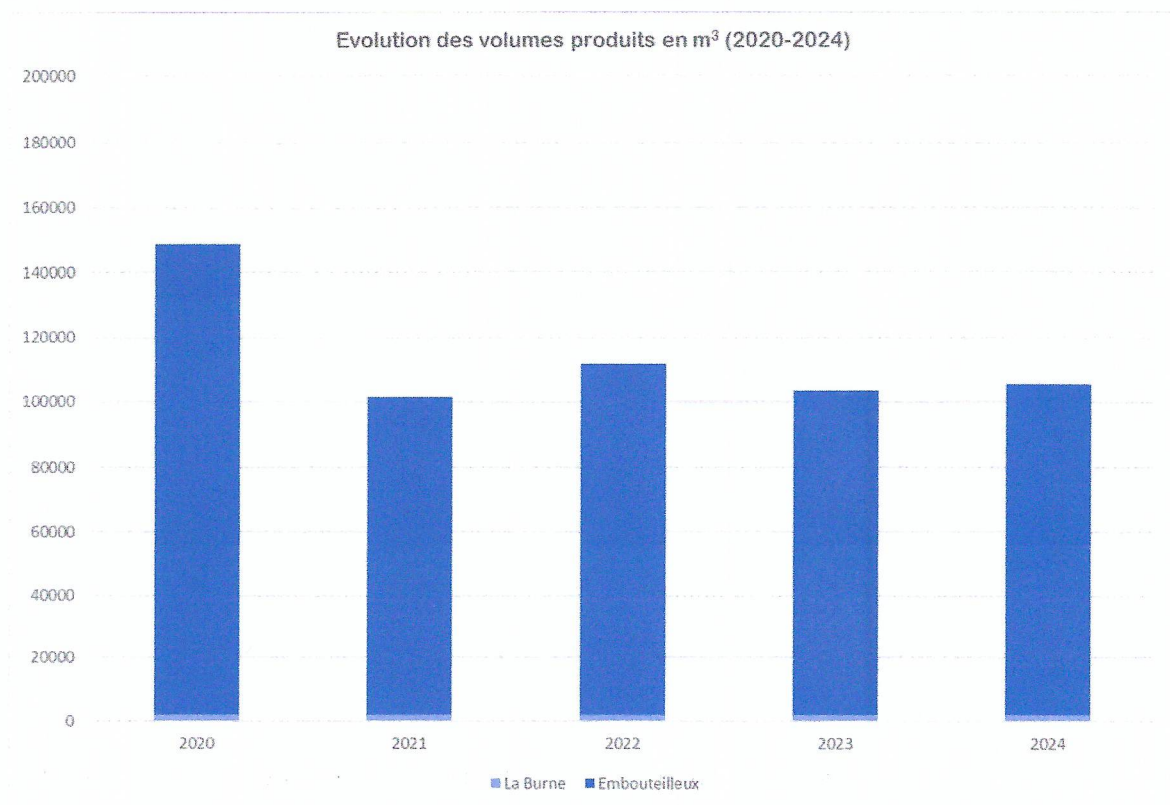
Le volume prélevé en 2024 est en diminution en raison d'un volume facturé moins important.

2.4.2 Volumes produits

En 2024, les volumes produits ont atteint 94 690 m³ soit une diminution de 6.5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est liée à l'Embouteilleux puisque le volume produit au niveau de La Burne reste faible.

Le volume de service production pour les lavages des filtres (destination milieu naturel après décantation) s'élève à 79 400 m³ représentant 45 % du volume prélevé.

Site	Volumes produits en m ³ (données calculées sur l'année civile)				
	2021	2022	2023	2024	Evolution (2023/2024)
Embouteilleux	99 403	109 785	101 430	103 214	1.8 %
La Burne	230	230	276	275	0 %
Importation	0	0	0	0	
Exportation	0	0	0	0	
Total	99 633	110 015	101 706	103 489	-7.6%



Le volume produit en 2024 correspond au volume produit moyen des 4 années précédentes.

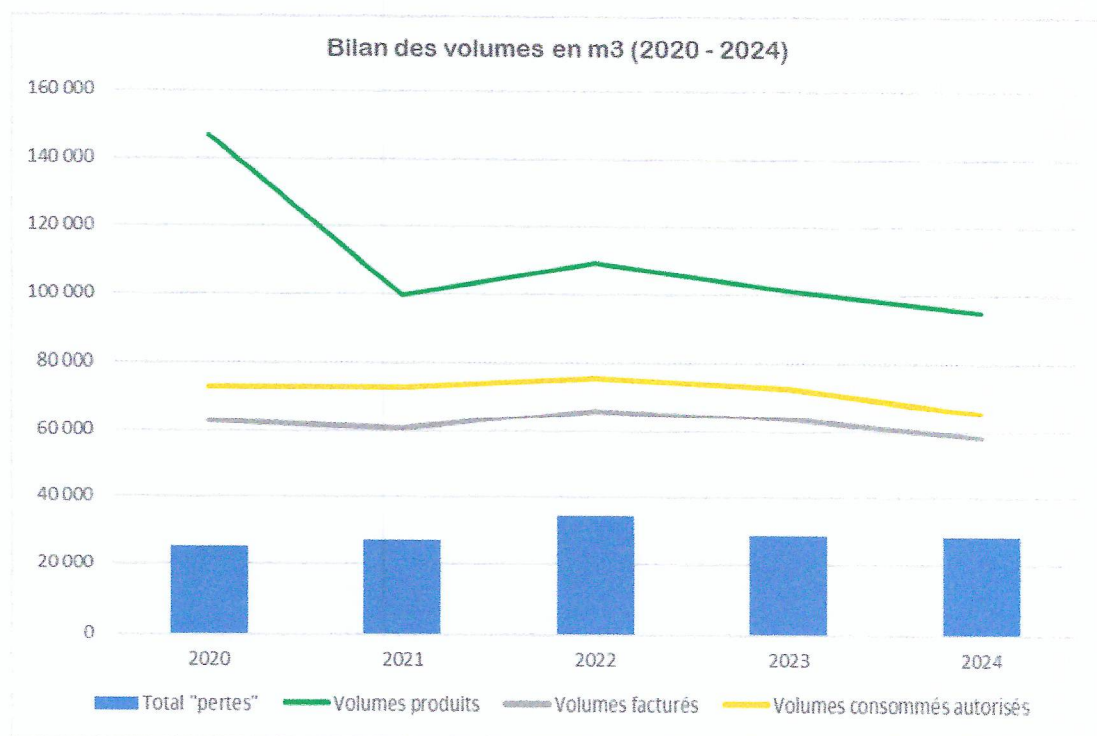
2.4.3 Volumes mis en distribution et vendus

Les volumes consommés autorisés, c'est-à-dire les volumes facturés aux abonnés ainsi que les volumes autorisés liés à l'exploitation notamment, sont stabilisé à 72 901 m³ pour l'année 2023.

Les volumes facturés ont diminué de 6 % par rapport à l'année précédente, mais correspondent au volume moyen des 3 années précédentes.

Volumes	Bilan des volumes en m³ (données calculées sur période de relève)				
	2021	2022	2023	2024	Evolution (2023/2024)
Volumes produits	99 633	109 470	101 279	94 690	-6.5%
Volumes mis en distribution	99 633	109 470	101 279	94 690	-6.5%
Volumes facturés	60 625	66 984	63 701	58 197	-8.6%
Volumes consommés autorisés	72 802	75 335	72 901	66 509	-8.8%
Total "pertes"	26 831	34 135	28 378	28 181	-0.7%

Les volumes liés aux pertes sont stables, tandis que les volumes facturés sont très variables.



2.5 Patrimoine

2.5.1 Longueur de réseau

Le linéaire de conduites est identique aux exercices précédents.

A la fin de l'exercice 2024 (hors branchements), le linéaire de réseau couvre 74,72 km.

Linéaire	Linéaire réseau			
	2021	2022	2023	2024
Linéaire (km)	74.72	74.72	74.72	74.72
Variation	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

Le réseau est principalement en fonte (55 km)

2.5.2 Les ouvrages

Les principaux ouvrages sur le périmètre du SIE du Haut Jura Sud sont les suivants :

2.5.2.1 Installation de production et de traitement

La principale usine de production et de traitement correspond à la station de l'Embouteilleux située sur la commune de La Pesse. La station a fait l'objet d'une réhabilitation concernant les 3 filtres (réfection des cuves et changement des médias filtrants sable et charbon avec l'entreprise Culligan) en 2022.

Sa capacité est de 600 m³/jour.

Elle produit 275 m³/j en moyenne.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

2.5.2.2 Réservoirs

On recense sur le territoire du Haut Jura Sud 7 réservoirs portant la capacité de réserve à 1 970 m³.

Capacité de réserve		
Commune	Site	Volume utile (m³)
LA PESSE	Réservoir de la Pesse	400
LES BOUCHOUX	Réservoir de la Burne	50
LES BOUCHOUX	Réservoir de Très la Ville	200
LES BOUCHOUX	Réservoir du Village les Bouchoux	440
LES MOLUNES	Réservoir de la Cariche	400
LES MOUSSIERES	Réservoir la Cernaïse (à l'arrêt)	80
LES MOUSSIERES	Réservoir la Dalue	400
TOTAL		1 970

2.5.2.3 Station de pompage

Mis à part la station de l'Embouteilleux, une seule station de pompage est présente sur le territoire. Il s'agit de la station de Laisia sur la commune des Molunes d'une capacité nominale de 10 m³/h.

Elle assure le transport de l'eau vers le réservoir de la Cariche.

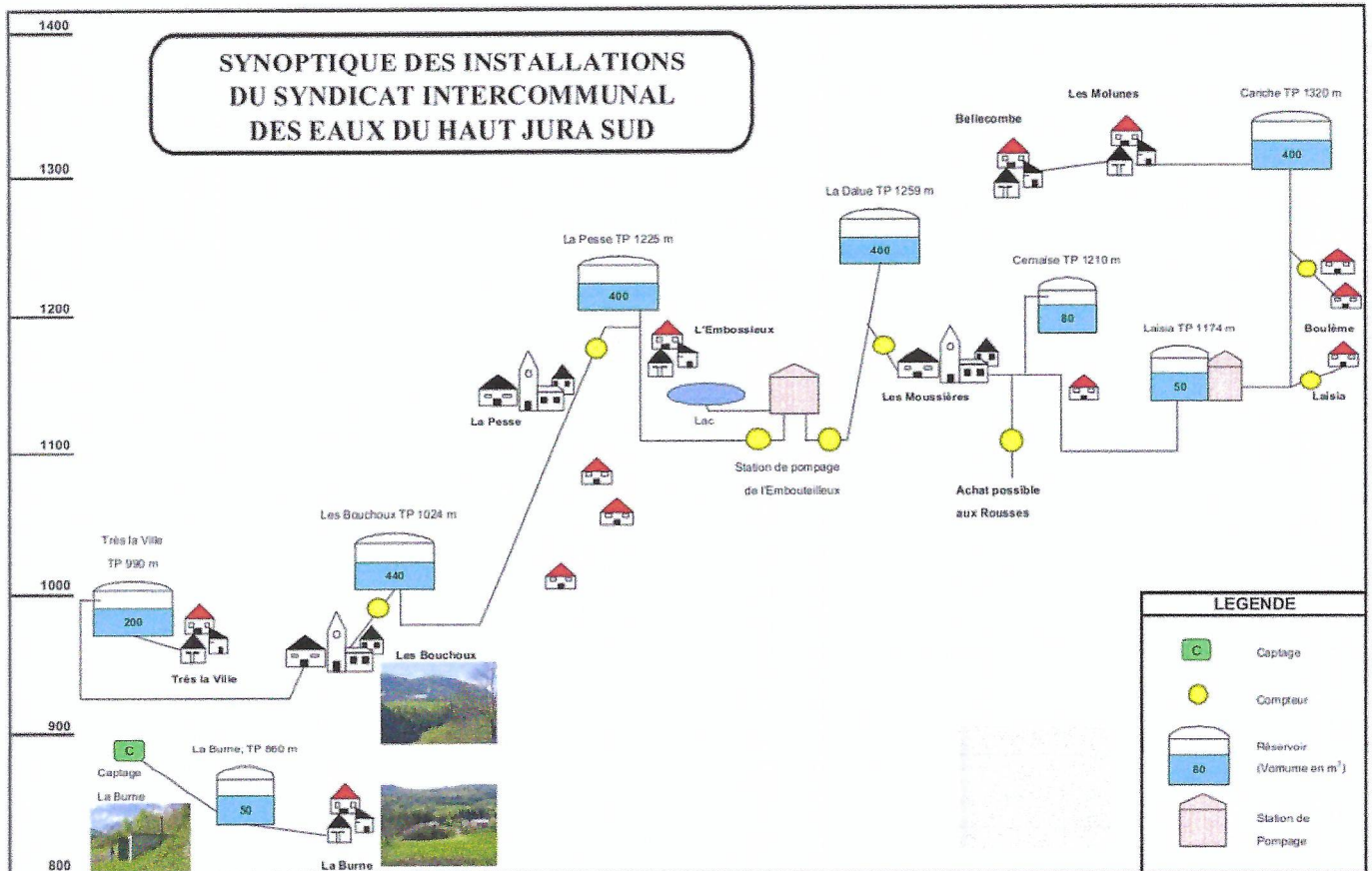
2.5.2.4 Accessoires de réseau

Sur l'ensemble des canalisations, on recense en totalité 456 accessoires de réseau répartis de la manière suivante :

Accessoire	Accessoires de réseau 2024
	Total équipement
Hydrants (bouches et poteaux incendie)	71
Vannes	198
Vidanges, purges, ventouses	181
Détendeurs / Stabilisateurs	7
Débitmètres achat / vente d'eau	1
Equipements de mesures	7
Total	465

Des évolutions importantes en 2024 pour les bouches et poteux incendie.

2.5.3 Synoptique réseau



Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud



3 FACTURATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a décidé de passer d'une exploitation en délégation de service public à de la prestation de service au 01/09/2022. Ainsi, depuis ce changement, il n'existe plus de tarifs concernant le délégataire.

Par délibération, le syndicat a donc modifié ses tarifs (part abonnement et part proportionnelle) au 01/09/2022 pour assumer l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

3.2 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Suite à la loi sur l'eau de décembre 2006, l'arrêté du 06 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m³. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2 000 habitants), les EPCI et syndicat mixte dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40 % au 1er janvier 2010. Il est de 34 % sur le territoire syndical en 2023.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

3.2.1 Redevance pollution domestique

Cette redevance est directement proportionnelle à la consommation d'eau. Les actions individuelles pour réduire sa consommation (chasse au gaspillage, lutte contre les fuites...) permettent d'agir directement sur les montants versés.

Cette redevance participe au financement du 11^{ème} programme d'action 2019-2024 de l'Agence de l'Eau visant à une préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Tous les habitants sont soumis à cette redevance ; certaines activités de service ou de commerce relèvent aussi de cette redevance. La liste de ces activités est fixée par arrêté ministériel.

La redevance est proportionnelle à la consommation d'eau. Elle est calculée sur le volume d'eau consommé par chaque habitant.

La redevance pour pollution d'origine domestique est intégrée à la facture d'eau des abonnés. Le service d'eau potable perçoit cette redevance pour le compte de l'agence de l'eau.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

Cette redevance sera supprimée au 1^{er} janvier 2025.

Deux nouvelles redevances incitatives sont créées, dans le cadre du 12^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau, pour s'y substituer : la redevance pour la consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

3.2.2 Redevance prélèvement sur la ressource en eau

L'agence de l'eau perçoit une redevance pour prélèvement d'eau afin d'inciter les usagers à économiser l'eau, et en particulier à réduire les gaspillages.

Pour préserver le débit naturel des cours d'eau et le niveau des nappes, il est en effet primordial d'établir un équilibre entre les ressources limitées et les quantités prélevées.

Le produit de cette redevance permet de financer le programme d'action de l'agence de l'eau.

Les communes du Syndicat du Haut Jura Sud appartiennent toutes à la zone A caractérisant les ressources en eau situées dans des zones non déficitaires.

3.2.3 Évolution du prix de l'eau

Désignation		1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation (2024/2025)
Part de l'exploitant						
Part fixe (€ HT par an)	Abonnement	87.8600 €	0 €	0 €	0 €	0.00%
Part proportionnelle (€ HT/m³)		1.0256 €	0 €	0 €	0 €	0.00%
Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT par an)	Abonnement	50.4600 €	144.00 €	144.00 €	144.00 €	0.00%
Part proportionnelle (€ HT/m³)		1.1400 €	2.25 €	2.25 €	2.25 €	0.00%
Organismes publics						
Préservation prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'Eau)		0.1171 €	0.1171 €	0.1171 €	0.1171 €	0.00%
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)		0.2800 €	0.2800 €	0.2800 €	-	
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)				-	0.01 €	
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)				-	0.43 €	
TVA		5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	0.00%

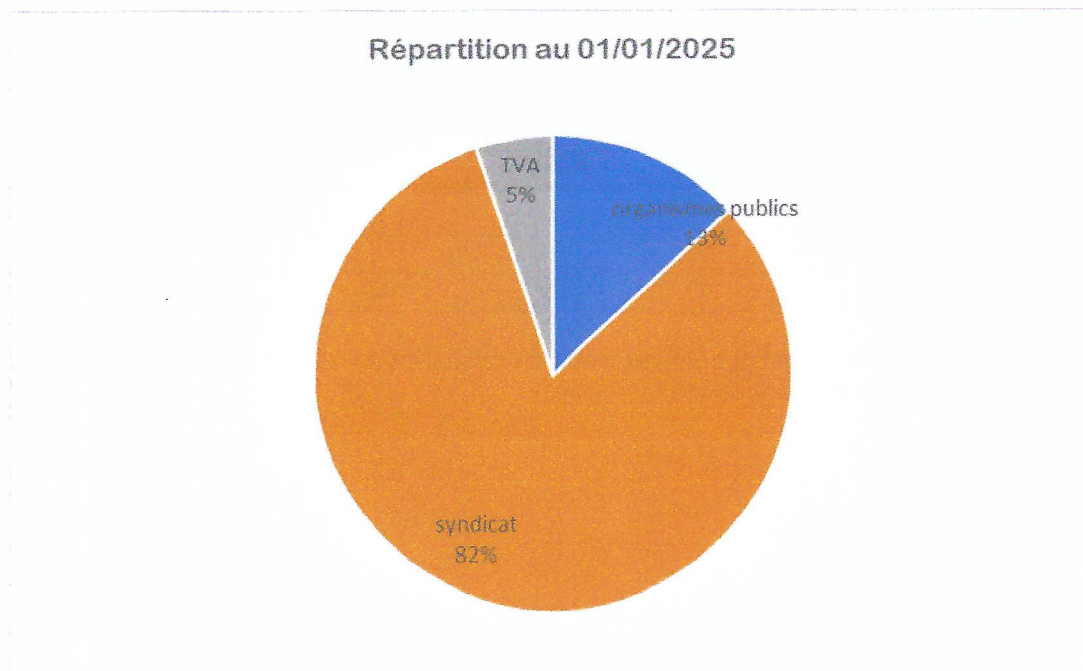
L'évolution du prix illustre le changement du mode d'exploitation au 01/09/2022. Pas d'augmentation en 2024. Et l'année 2025 illustre la réforme des redevances.

3.2.4 Composante de la facture d'un usager de 120 m³

Désignation facture 120 m ³		1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation (2024/2025)
Part de l'exploitant						
Part fixe (€ HT par an)	Abonnement	87.0000 €	0 €	0 €	0 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/120 m ³)		123.0720 €	0 €	0 €	0 €	0%
Part de la collectivité						
Part fixe (€ HT par an)	Abonnement	50.4600 €	144.00 €	144.00 €	144.00 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/ 120 m ³)		136.8000 €	270.00 €	270.00 €	270.00 €	0%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		14.0520 €	14.0520 €	14.0520 €	14.05 €	0%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)		33.6000 €	33.6000 €	33.6000 €	-	
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)				-	1.20 €	
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)				-	51.60 €	
TVA		5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	
Total 120 m ³ HT		445.84 €	461.65 €	461.65 €	480.85 €	3.9%
TVA		24.52 €	25.39 €	25.39 €	26.45 €	3.9%
Total 120 m ³ TTC		470.36 €	487.04 €	487.04 €	507.30 €	3.9%

Pas d'augmentation du prix de l'eau depuis 2023. Par contre, le prix de l'eau évoluera en 2025 avec les nouvelles redevances de l'Agence de l'eau (+ 3.9 % en 2025).

Le prix théorique pour un mètre cube d'eau au 1er janvier 2025 pour l'usager est de : 4,23 € TTC.



3.3 Recettes d'exploitation

Les montants ci-dessous sont extraits du compte annuel de résultats de l'exploitation (CARE).

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

3.3.1 Recettes de la collectivité

En Euros	2020	2021	2022	2023	2024	Variation (2023/2024)
Surtaxe	107 123.00 €	- €	107 773.74 €	28 427 €	0 €	0
Fonds de renouvellement	- €	- €	- €	- €	- €	0
Recettes de vente d'eau (hors fond de renouvellement)	107 123.00 €		107 773.74 €	252 289 €	261 665 € HT	3.5 %

Les recettes de la collectivité étaient stables jusqu'en 2022. L'importante variation sur 2023 s'explique par le changement du mode d'exploitation (délégation à prestation) et le rattrapage de l'année 2022. La collectivité perçoit la totalité de la vente d'eau pour financer l'exploitation du service.

3.3.2 Recettes de l'exploitant

En raison du changement du mode d'exploitation au 01/09/2022, l'exploitant n'étant plus délégataire, il ne se rémunère plus sur les ventes d'eau, les travaux attribués à titre exclusif ou sur les produits accessoires.

Le montant annuel de la prestation (hors travaux) est de 135 000 € HT.

4 PERFORMANCE DU SERVICE

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont est issu le décret n°2007-675 du 02 mai 2007, introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs de performance sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Item	Indicateurs de performance	2020	2021	2022	2023	2024
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100		100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100		100	100	100
Etat du patrimoine	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0		0	0	0
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.27		1.54	1.38	1.33
	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	0.92		1.25	1.04	1.03
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	74.40 %		68.82 %	71.98 %	70.24 %
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	74.72		74.72	74.72	74.72
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%		80%	80%	80%
Gestion durable du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98		98	98	98
Satisfaction des usagers	D101.0	Nombre d'habitants desservis	1042		1014	1017	1017
		Nombre d'abonnements	599		605	600	606
	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000)	8.3		21.5	38.3	14.9
		Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI		OUI	OUI	OUI
		Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	OUI		OUI	OUI	OUI
		Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	OUI		OUI	OUI	OUI
Qualité du recouvrement	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.74%		0.99%	1.67%	2.89%
Accès à l'eau	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0		0	0	0
Certification		Obtention ISO 9001	OUI		OUI	OUI	OUI
		Obtention ISO 14001	NON		NON	NON	NON
		Liaison du service à un laboratoire accrédité	OUI		OUI	OUI	OUI
Prix	D102.0	Prix de l'eau au m3 TTC pour 120 m3 au 01/01/année n+1	3.79	3.92	4.06	4.06	4.22

On observe notamment :

- Un rendement qui diminue en 2024 pour atteindre 70 % , un indice linéaire de perte de 1 m³/km/j ; le rendement reste néanmoins supérieur à l'objectif réglementaire de 66 % et à l'objectif du contrat d'exploitation avec Suez de 70 %.
- Une qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau conformes en 2024. Le réseau reste cependant vulnérable à des variations de qualité compte-tenu de la ressource et de la structure du réseau. Les purges préventives doivent être suivies.

4.1 Qualité de l'eau

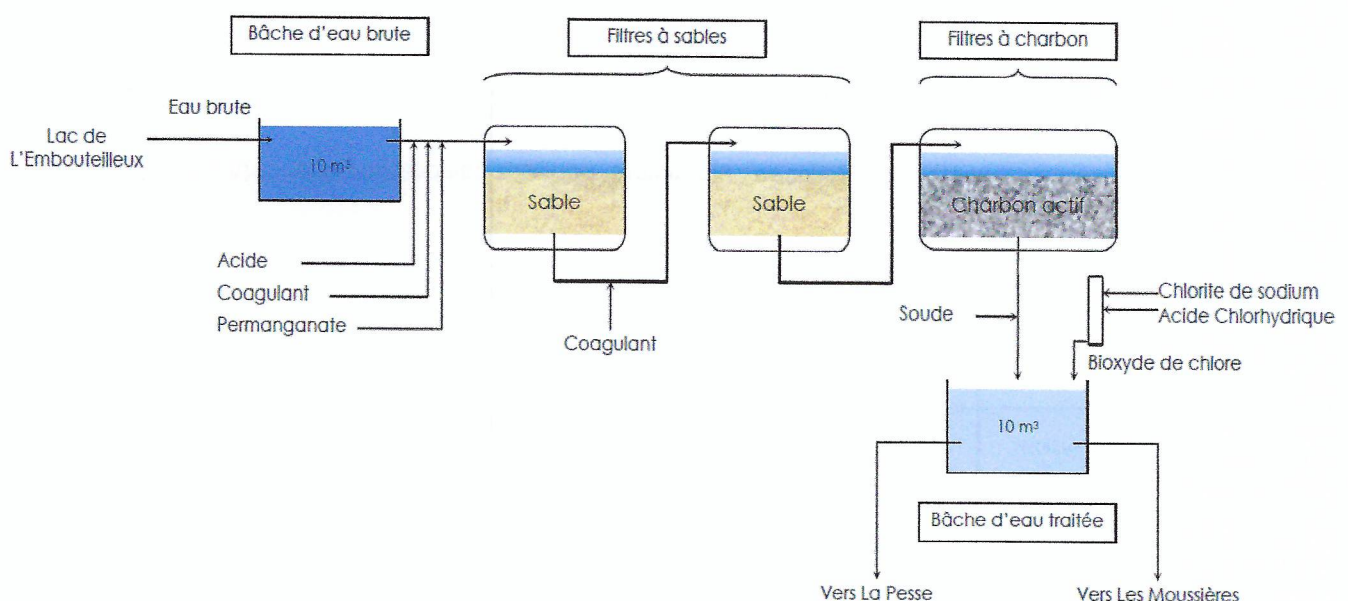
Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud dispose de deux ressources en eau que sont le lac de l'Embouteilleux et la source de la Burne.

L'eau brute utilisée pour la production d'eau potable est prélevée dans le Lac de L'Embouteilleux à l'aide de trois groupes de pompage. L'eau brute subit un traitement visant à l'élimination des matières indésirables (matières en suspension, matières organiques, colloïdes...) contenues dans l'eau brute avant désinfection. L'unité de traitement est constituée :

- d'une injection d'acide chlorhydrique pour l'acidification de l'eau brute (cette étape permet d'améliorer la coagulation) ;
- d'une injection de permanganate de potassium afin d'oxyder la matière organique, et éventuellement le fer et le manganèse présents dans l'eau brute ;
- d'une injection d'un adjuvant de coagulation - floculation (WAC) ; de deux filtres à sables fermés et d'un filtre à charbon actif, montés en série ;
- d'une injection de soude pour la rectification du pH avant refoulement dans les réseaux de distribution (remise à l'équilibre de l'eau) ;
- d'une injection de bioxyde de chlore dans la bache d'eau traitée assurant la désinfection des eaux brutes.

L'eau traitée, est refoulée par quatre groupes de pompage vers les réseaux des Moussières (alimentation des communes des Moussières, de Laisia et de Boulème) et de La Pesse (alimentation des communes de L'Embossieux, La Pesse, Les Bouchoux et de Très La Ville).

Schéma process de l'usine de L'Embouteilleux



4.1.1 Système de traitement de La Burne

L'eau brute utilisée pour la production d'eau potable est prélevée dans le sous-sol karstique de La Burne.

La station de La Burne ne présente pas de traitement particulier avant désinfection. Cette dernière étape est assurée manuellement par ajout d'hypochlorite de sodium concentrée. L'eau désinfectée est stockée dans un réservoir de 50 m³ avant distribution aux quelques habitants du lieu-dit.

4.1.2 Résultats du contrôle

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D1321-103 du Code de la Santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle. Les chapitres suivants concernent le contrôle sanitaire.

4.1.2.1 Résultats du contrôle réglementaire de l'eau – ressource

Surveillance exploitant Ressource	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	2	0	100.00%	-
Conformité physico-chimique	4	0	100.00%	-

Aucune non-conformité sur l'eau de la ressource en 2024.

4.1.2.2 Résultats du contrôle réglementaire de l'eau – site de production

Surveillance exploitant Production	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	3	0	100.00%	-
Conformité physico-chimique	3	0	100.00%	-

Aucune non-conformité sur l'eau traitée en 2024.

Quelques paramètres sont hors références : aluminium, équilibre calcocarbonique, carbone organique total et turbidité pour l'Embouteilleux.

4.1.2.3 Résultats du contrôle réglementaire de l'eau – distribution

Surveillance exploitant Distribution	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100.00%	-
Conformité physico-chimique	9	0	100.00%	-

Aucune non-conformité sur l'eau distribuée en 2024.

Quelques paramètres sont hors références : aluminium au hameau de Tré la Ville, et coliformes aux Bouchoux (suite travaux installation vanne).

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Il est de 98/120.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	93,6
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	14
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	93,4
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
connaissance et de gestion des réseaux		
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	55
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	98

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (Oui/Non)	Oui
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 - Existence d'un inventaire des réseaux - procédure de mise à jour du plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Non
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (Oui/Non)	Non
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (Oui/Non)	Oui

4.2 Performance du réseau

On distinguera deux valeurs de rendement de réseau :

- Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + exportations) / (volume produit + importations)

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service

- Rendement primaire = volume comptabilisé / volume mis en distribution

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2024

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Volume comptabilisé	62 954	61 974	67 573	63 701	58 197
Volume consommé autorisé	72 744	72 802	75 335	72 901	66 509
Volume mis en distribution	97 780	99 633	109 470	101 279	94 690
Rendement du réseau de distribution indicateur "rapport du Maire" issu du décret n°2007-675	74.40%	73.07%	68.82%	71.98%	70.24%
Variation du Rdt de distribution	2.83%	-1.79%	-5.8%	4.4%	-2.4%
Rendement primaire	64.38%	62.20%	61.72%	62.90%	61.46%
Variation du Rdt primaire	1.83%	-3.39%	-0.77%	1.9%	-2.3%

Après une diminution du rendement depuis 2020 passant de 74 % à 69 %, le rendement atteint 70 % en 2024. Le rendement minimum inscrit au CCTP est de 70 % (et l'indice linéaire de pertes (ILP) est de 1 m³/km/j).

Le rendement primaire qui ne tient pas compte des volumes sans comptage et des volumes de service est stabilisé depuis 2021.

4.3 Renouvellement des réseaux

0 km de réseau renouvelé en 2024.

4.4 Renouvellement des compteurs

Le renouvellement de compteur est égal à 2 en 2024, soit moins de 1 % du parc.

L'âge moyen des compteurs est aujourd'hui d'environ 16,1 ans et 46 % des compteurs ont une vétusté inférieure à 15 ans.

L'âge moyen du parc est en augmentation, ce qui n'est pas souhaitable (sous-comptage). Il demeure 214 compteurs de plus de 20 ans.

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de compteurs en service	667	655	662	654	657
Compteurs renouvelés	4	23	9	7	2
Soit en % du parc de compteurs	1%	3.5%	1.4%	1.1%	0.3%

5 LES TRAVAUX

5.1 Travaux engagés lors de l'exercice 2024

Les travaux réalisés en 2024 par la collectivité sont : renouvellements vanne, clapet et compteur de l'interconnexion avec le SIE des Rousses (7964 € HT), essais de l'interconnexion.

Aussi, la collectivité va réaliser **un schéma directeur en eau potable, un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et un zonage** (rédaction cahier des charges et publication marché public en 2024).

5.2 Situation vis-à-vis des branchements plomb)

A la connaissance de l'exploitant, il n'existe plus de branchement en plomb sur le territoire du Haut Jura Sud.

5.3 Travaux électromécaniques prévus pour 2025

Les renouvellements électromécaniques prévus en 2025 sont la soupape de décharge du réducteur de pression aux Moussières, pose débitmètre et remplacement vanne pour la sectorisation des Molunes, remplacement compteur eaux filtrée à l'usine, création d'une rechloration eu réservoir des Bouchoux, et le remplacement des Sofrel de sectorisation pour passage en 4 G.

Aussi, des travaux d'équipement et de mise en service au niveau des forages du Talonard, y compris un nouveau forage, se poursuivent en 2025.

Et des travaux de rénovation de la maçonnerie du Relais de Laisia et du réservoir de Tré la Ville sont prévus.

5.4 Propositions d'amélioration de l'exploitant

5.4.1 *Pour l'usine de l'Embouteilleux*

- Faire un audit de fonctionnement et de pérennité des équipements de traitement et de production d'eau potable.
- Nous vous rappelons que la station n'est pas dimensionnée pour garantir une eau potable de qualité 365 jour / an.
- Prise en compte de l'obsolescence de l'automate de l'usine : certaines pièces ne peuvent plus être remplacées ni réparées. Un devis a été proposé au syndicat en décembre 2024

5.4.2 *Pour les équipements et le génie civil*

- Prévoir la réhabilitation du réservoir des Bouchoux et lancer un diagnostic de l'ensemble des réservoirs.
- Prévoir la mise en place de clôtures réglementaires sur l'ensemble des sites.

5.4.3 *Pour le réseau*

- Le linéaire de canalisation d'eau potable est de 74 km, un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations devrait être engagé à hauteur de 1,4 à 2 % de réseau par an afin d'assurer une gestion optimisée du patrimoine enterré soit un renouvellement des conduites tous les 50 à 70 ans.
- Proposition d'une mesure de chlore libre en ligne sur le réservoir de La Burne.

6 ACTIONS DE SOLIDARITE DE COOPERATION DECENTRALISEE

Les montants des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles sont présentés ci-dessous :

En Euros	2022	2023	2024
Montant des abandons de créance	0 €	12.04 €	€

7 CONCLUSION : SYNTHÈSE ET FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2024

Les principaux chiffres de l'année 2024 sont donc les suivants :

- Une population desservie qui s'élève à environ 1 017 habitants (estimation) ;
- Un nombre d'abonné de 606,
- Un volume moyen (sur 5 ans) de 103 000 m³ mis en distribution, de 9 000 m³ non comptabilisés (volumes sans comptage et de service),
- Un volume facturé qui s'élève à 58 200 m³ en 2024, soit une diminution de 8 % par rapport à l'exercice précédent;
- Cette évolution des volumes se traduit par une diminution du rendement qui s'établit ainsi à 70 % (contre 72 % sur l'exercice précédent) ;
- Une consommation annuelle de 96 m³ par abonné, en diminution ;
- Un montant d'une facture de 120 m³ en € TTC de 507.30 € (en augmentation suite à la réforme des redevances perçues par l'Agence de l'eau).
- Un indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 98/120.

Les faits techniques marquants :

- Le mode d'exploitation du service à évolué au 01/09/2022 d'une délégation de service public à une prestation de service ;
 - Une qualité d'eau qui reste fragile, en lien avec la qualité de l'eau brute, les difficultés de traitement et la configuration des réseaux. Néanmoins, la qualité de l'eau distribuées et l'exploitation de l'usine se sont nettement améliorées depuis le changement des médias filtrants en mai 2022 ;
 - L'âge moyen du parc de compteurs est en augmentation et des efforts de renouvellement doivent être entrepris sur la durée ;
 - 1 seule intervention pour fuite sur réseau ;
 - 2 interventions pour fuite sur branchement.
-
- Aussi, la collectivité va réaliser un schéma directeur en eau potable, un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et un zonage (rédaction cahier des charges et publication marché public en 2024).

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 039-253900476-20250925-2025_09_25-DE